

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13
Absents : 4

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 060-216004473-20231215-DE2023435-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, LESCA et
Mrs CATTELOIN, DUJARDIN, FLEURY, GOMES et SAINT-POL.

Absents excusés : M. COULETEL donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUPUY donne pouvoir à M CATTELOIN
Mme OUGHLIS-HENRY donne pouvoir à Mme LEJEUNE

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

DELIBERATION N° DE2023435 : CESSION D'UN MATERIEL COMMUNAL

Madame le Maire propose la cession d'une échelle à l'entreprise « EURL LALANDE » sise 51, Rue
Maurice César 60110 MERU et, ce, pour un montant de 150.00 euros HT soit 180.00 € TTC.

Les Conseillers Municipaux présents acceptent, à l'unanimité, cette proposition de cession

Le 15 décembre 2023



Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmission en Préfecture le 18/12/2023